

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE*****
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le 30 septembre 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, BOOR Pascal, SALAH Christian, GUEBERT Daniel, ROUGER Christian, FORTIER Manuella, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, MAINDRON Bernard par FIZZALA Stéphanie, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, ROY Pierre Noël par CHEVALIER David, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, MARSAUD Eliane par CHARRON Philippe, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, TALBOT Michel par GUYONNEAU Chantal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, PAVIE Christophe par MARTINIERE Jean-François, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, MAILLET Claudine par LYS Marie-Marguerite, BERTRAND Marc par BRIFFAULT Bernard, GEORGEON Raphaël par GENTIS Christine.

Procurations : LACHAMP Barbara à CABRI Christophe, GIRAUDEAU Patrick à DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard.

Absents excusés : DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, VIDEAU Jean-Michel, VALLIER Marie-Hélène, LACHAMP Barbara, MARTY Michel, LANDREAU Bernard, DEBORDE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, DUGUE Christian, MICHEAU Jackie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, HUILLIN Christian, MALANGIN Sylvie, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, OLIVIER Fabrice, PAIN Charles, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 127

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Convention Opération de revitalisation du Territoire (ORT) (Annexe)

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que les communes de Pons, Saint-Genis-de-Saintonge, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Saint-Aigulin et la communauté des communes de la Haute Saintonge ont officiellement intégré le programme « Petites Villes de Demain » le 14 avril 2021, lors de la signature de la convention d'adhésion.

Il s'agit d'un dispositif issu du plan de relance et de l'agenda rural qui vise à accélérer la transition des territoires ruraux et à améliorer les conditions de vie des habitants des petites centralités et par effets induits des territoires alentours. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité. Il leur fournit des moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

017-200041523-20221007-DEL84_2022-DE
Reçu le 07/10/2022
Publié le 07/10/2022

Il permet, en outre, aux collectivités retenues, de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financements pour réaliser des études et d'un accès au « Club des Petites Villes de Demain », pour définir et mettre en œuvre leur projet de revitalisation.

Monsieur le Président explique à cet égard, que la convention-cadre « Petites villes de Demain » vaut convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Cet outil juridique permet aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui contribue à renforcer leurs centralités, et ainsi indirectement tout le territoire de l'EPCI, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux. Ces outils sont calibrés de manière à favoriser et inciter à réinvestir et à reconquérir les centres-bourgs, dans une stratégie nationale de lutte contre l'étalement urbain. Ce document établit donc le programme d'actions qui vise à renforcer l'attractivité des territoires communaux et communautaires.

La convention fait l'objet d'une délimitation de plusieurs périmètres d'interventions, à commencer par :

- les centres-bourgs des centralités retenues dans le dispositif PVD, (prise en compte de la particularité du centre-bourg de Montguyon : le périmètre ORT du centre-bourg de Montguyon couvre une partie de la commune de Saint-Martin d'Ary)
- des secteurs des PVD où se localisent des enjeux de revitalisation en soutien à la revitalisation de leur centre-bourg (comme par exemple le secteur de la gare à Jonzac)
- ainsi que les centres-bourgs des autres communes définies communes centralités au niveau de l'armature urbaine du SCOT et volontaires pour participer à la démarche (Archiac et Montlieu-la-Garde).

Monsieur le Président présente la stratégie de revitalisation du territoire élaborée à l'échelle de la communauté des communes de la Haute-Saintonge, en accord avec le SCOT et le CRTE. Elle repose sur 5 axes structurants pour lesquels sera engagé un programme d'actions :

- Axe 1 : Créer les conditions de l'habitat du XXI^e siècle
- Axe 2 : Renforcer la vocation économique du territoire
- Axe 3 : Préserver et valoriser le cadre de vie
- Axe 4 : Renforcer les services à la population
- Axe 5 : Passer d'une mobilité subie à une mobilité choisie

La stratégie de revitalisation de chaque commune signataire, annexée à la présente convention, s'inscrit dans ce cadre global. Le plan d'action des « Petites ville de Demain » et des communes volontaires comporte plusieurs projets dont chacun fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention cadre valant ORT.

Elles ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer leur attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux d'activité ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

M. le Président précise que la convention pourra être modifiée par voie d'avenant et que sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle. Un suivi sera réalisé ainsi qu'un bilan à l'issue du programme en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment ses article L 303-1 à 3
Vu la convention d'adhésion « Petites villes de Demain », signée le 14 avril 2021,
Vu la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 septembre 2022,

Entendu le présent exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » ci-annexée, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'actions
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention-cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **07 OCT. 2022**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



AR Prefecture

017-200041523-20221007-DEL84_2022-DE
Reçu le 07/10/2022
Publié le 07/10/2022

017-200041523-20221007-DEL84_2022-DE
Reçu le 07/10/2022
Publié le 07/10/2022

017-200041523-20221007-DEL84_2022-DE
Reçu le 07/10/2022
Publié le 07/10/2022